



## La gestion des finances du couple : un peu, beaucoup, séparément...

14 février 2014

MONTREAL, le 14 févr. 2014 /CNW Telbec/ - À l'aube de la St-Valentin, la Banque Laurentienne a sondé les Québécois<sup>1</sup> sur leurs habitudes en matière de gestion de leurs finances personnelles lorsqu'ils vivent en couple. Selon les données récoltées, près de quatre Québécois sur dix affirment ne pas tenir compte de la situation de leur conjoint lorsque vient le temps de planifier leur retraite.

La proportion des répondants diffère toutefois selon les groupes d'âge :

31 % des répondants entre 18 et 34 ans ;  
26 % des répondants entre 35 et 54 ans ;  
15 % des répondants âgés de 55 ans et plus.

« Chez les personnes plus jeunes, il est fréquent de voir une planification financière à long terme effectuée indépendamment de l'être aimé », mentionne Guylaine Dufresne, *Pl. fin.*, directrice principale, Investissement et planification financière. « À un plus jeune âge, il est plus difficile de se projeter dans l'avenir et de planifier pour ses vieux jours. Les gens ont souvent tendance à inclure le conjoint dans leur planification financière seulement lors de l'achat d'une propriété ou de l'arrivée d'un enfant », ajoute-t-elle.

Toutefois, il existe certains avantages à tenir compte de la situation du conjoint, surtout lorsqu'on avance en âge et qu'on bénéficie d'un revenu plus élevé. D'autre part, il peut être bénéfique de commencer sa planification financière à deux, même en étant plus jeune. Cela permet de développer l'habitude d'une gestion commune de ses finances au quotidien, mais également de bien établir les bases pour une planification conjointe d'un grand projet comme celui de la retraite.

### Cotiser à un REÉR de conjoint

Que ce soit pour le REER ou le CELI, chaque épargnant bénéficie d'un droit de cotisation maximum. Depuis 2013, la cotisation maximale annuelle du CELI est de 5 500 \$, alors qu'elle est de l'ordre de 18 % du revenu gagné de l'année précédente pour le REER (pour un maximum de 24 270 \$ en 2014). Pour un conjoint ayant un salaire plus élevé ou ayant obtenu un gain important (boni dans le cadre de son emploi, vente d'un actif, etc.), cette stratégie peut être très avantageuse. « Il y a plusieurs bénéfices à cotiser au REER du conjoint », mentionne Guylaine Dufresne. « En plus de planifier ses projets de retraite en commun, cela permet de mieux répartir l'épargne au sein du couple mais aussi de pouvoir partager le revenu de retraite imposable avec son conjoint ». Il faut toutefois faire attention : l'argent investi dans le REÉR du conjoint appartient au conjoint. En cas de séparation du couple, les conséquences pourraient être fâcheuses.

### Fractionner le revenu

Le fractionnement du revenu de pension avec son conjoint est une mesure qui a un impact particulièrement important pour les couples où un des deux conjoints a un revenu de retraite substantiel et l'autre, des revenus plus modestes. Dans certains cas, l'économie fiscale annuelle pourrait atteindre plusieurs milliers de dollars. « En fractionnant son revenu avec son conjoint, le contribuable au revenu le plus élevé voit souvent son taux d'imposition passer aux échelons inférieurs, indique Guylaine Dufresne. Et comme ceux-ci affichent des pourcentages d'imposition moins élevés, le couple se trouve à bénéficier de réductions d'impôt parfois substantielles. »

### La gestion des finances au quotidien



En matière de gestion des finances au quotidien, le sondage indique une certaine cohérence dans les résultats. En effet, tout comme pour la planification en vue de la retraite, environ un Québécois sur quatre gère ses finances au quotidien indépendamment de son conjoint.

« Bien que certains couples désirent conserver leur indépendance financière, une planification commune des dépenses peut éviter bien des discussions », souligne madame Dufresne. Par exemple, diviser les dépenses communes au prorata du salaire de chacun permet de tenir compte de la capacité financière de chaque conjoint et ainsi, laisser une certaine liberté financière pour les dépenses personnelles. Ultimement, une fois les dépenses communes payées, il devrait rester la même proportion d'argent à chacun des conjoints.

Il peut parfois être difficile d'aborder les questions d'argent dans le couple. Toutefois, une bonne discussion, jumelée à une bonne planification tenant compte des besoins et de la situation de chacun est un beau cadeau à s'offrir à la St-Valentin.

### **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. Reconnue pour l'excellence de son service, sa proximité et sa simplicité, la Banque sert un million et demi de clients à travers le pays. Fondée en 1846, elle emploie environ 4 000 personnes qui font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. Elle gère un actif au bilan de 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 37 milliards \$.

La Banque se démarque par l'excellence de son exécution et son agilité. Ainsi, elle sert les particuliers, tant par l'entremise de ses services en succursale que par une offre virtuelle en évolution constante. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des PME, des entreprises de plus grande taille et des promoteurs immobiliers, grâce à sa présence grandissante à travers le Canada et ses équipes situées en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

---

<sup>1</sup> Le sondage a été réalisé par CROP à l'aide d'un panel Web de 1 000 Québécois du 4 au 9 décembre 2013.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements:

**Mary-Claude Tardif**  
Public Relations Advisor  
514 284-4500, extension 4695  
[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)